

### D2024-189

## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
  - par mail à <u>procedure@autorite-transports.fr</u>

#### Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/4

## **DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km**

## Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Angers Esplanade de la Gare 49000 Angers 47.464769, -0.557731	
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Le Mans 22 Boulevard Louis le Prince Ringuet 72000 Le Mans 48.01741, 0.14944	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1	
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 01h05	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2	

autorite-transports.fr 2 / 4

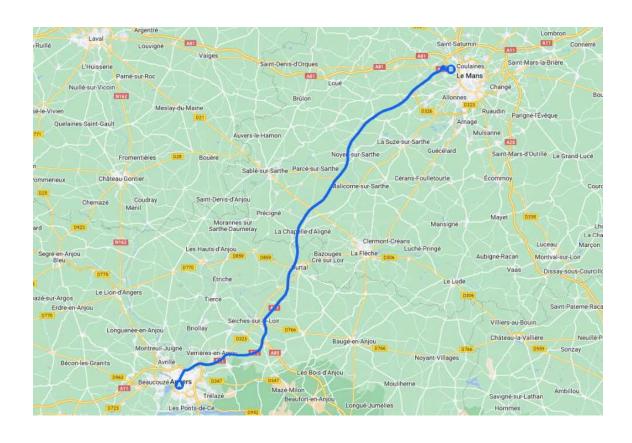
<sup>1 «</sup> Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée.

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée.

### Pièce jointe n°1

#### Itinéraire envisagé entre Angers et Le Mans



# Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

## Le Mans <> Angers

Angers > Le Mans	Quotidien
Angers   Départ	22:00
Esplanade de la Gare, 49000 Angers	22.00
Le Mans   Arrivée	23:05
22 Boulevard Louis le Prince Ringuet, 72000 Le Mans	25:05
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places

Le Mans > Angers	Quotidien
Le Mans   Départ	23:10
22 Boulevard Louis le Prince Ringuet, 72000 Le Mans	23.10
Angers   Arrivée	0.15
Esplanade de la Gare, 49000 Angers	0:15
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places